

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 18 (1938)
Heft: 7

Rubrik: Chiffres, faits et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHIFFRES, FAITS ET NOUVELLES

Le Maroc français et les échanges commerciaux avec la Suisse

« Les Informations économiques » du 15 juin publient un long rapport du Consulat Suisse à Casablanca, dont nous extrayons ce passage :

« Si l'on excepte les broderies de coton au plumetis et les broderies de soie artificielle, qui forment, en valeur, plus de la moitié de l'exportation suisse au Maroc — encore s'agit-il, pour ces articles, d'un trafic de perfectionnement — on peut constater que nos exportations sont composées d'une grande variété d'articles, dont aucun n'accuse un chiffre d'affaires relativement élevé. La cause en est que la plupart des produits suisses n'intéressent que la clientèle européenne qui, au total, n'atteint guère que 200.000 personnes. Cependant, la classe indigène aisée, qui, sans s'europaniser à vrai dire, s'instruit et apprécie certains avantages matériels de notre civilisation, vient peu à peu grossir la clientèle européenne, notamment pour l'automobile, les appareils radio-phoniques, l'éclairage électrique, les ustensiles de ménage, l'horlogerie. Il est donc désirable que l'exportation suisse déploie un effort général sur le marché marocain, en poussant plus spécialement les articles pour lesquels une brèche paraît présentement ouverte dans les remparts de la concurrence étrangère et que nous avons énumérés plus haut.

« Il est regrettable que le capital suisse soit si timide quant à sa participation à des entreprises marocaines. Le développement de l'industrie extractive, notamment, fournirait d'intéressantes occasions d'investissements et, par suite, de placements de personnel technique. Une étude approfondie des possibilités qu'offre le Maroc à cet égard devrait être faite, à notre avis, par l'un ou l'autre institut financier suisse. Notre exportation ne pourrait que gagner à l'impulsion de certaines activités productives marocaines sous l'influence de capitaux et de techniciens suisses. Et ce ne serait pas le seul avantage que nous en retirerions.

« Pour le moment, on ne peut envisager l'avenir immédiat de l'exportation suisse au Maroc sans quelque pessimisme. Les résultats obtenus durant le premier trimestre 1938 (moyenne mensuelle d'exportation 150.000 francs suisses) montrent que la dépression du dernier trimestre 1937 s'est maintenue. Il est à craindre que la toute récente dévaluation du franc français n'accroisse sensiblement encore cette dépression, faisant définitivement perdre à nos exportateurs, sur le marché marocain, les avantages qu'ils avaient retirés de la dévaluation du franc suisse de septembre 1936. »

Réduction de tarif accordée par la Société nationale des Chemins de fer français au Comptoir Suisse

La Société Nationale des Chemins de fer français a bien voulu mettre les visiteurs du prochain Comptoir Suisse au

bénéfice d'une réduction tarifaire et cela aux conditions suivantes :

Les visiteurs du 19^e Comptoir Suisse pourront obtenir au départ de toutes les gares de la Société Nationale des Chemins de fer français, des billets d'aller et retour spéciaux dont la taxe sera calculée au plein tarif pour le trajet aller et avec une réduction de 50 p. 100 pour le trajet de retour, l'itinéraire au retour devant être le même que celui suivi à l'aller.

Ces billets seront valables du 5 septembre (cinq jours avant l'ouverture du Comptoir suisse) au 30 septembre 1938 (cinq jours après sa clôture), sans faculté de prolongation.

Aux dits billets sera joint un fichet spécial, remis par les gares, que le titulaire devra faire timbrer à l'aller par la gare de départ et au cours de la manifestation par le Comité d'Organisation du Comptoir Suisse de Lausanne. A défaut de l'accomplissement de ces formalités, le voyageur serait en situation irrégulière et considéré comme étant sans titre de transport valable.

Le Commerçant en France

Le « Comité d'Action économique et douanière » du 18 juillet résume ainsi les nouvelles prescriptions, applicable aux commerçants étrangers établis en France :

1^o Il soumet les commerçants étrangers à un régime équivalent à celui qui s'applique aux Français dans leur pays d'origine et prévoit la possibilité de limiter, dans chaque profession, le nombre des étrangers à un pourcentage fixe.

2^o Il subordonne l'inscription d'un étranger au Registre du Commerce, soit à un décret l'autorisant à établir son domicile en France, soit à la possession d'une carte d'identité de non-travailleur à validité normale.

3^o Il aggrave d'une manière générale la sévérité des règles applicables à la faillite dans des conditions qui s'appliqueront en pratique aux faillis de nationalité étrangère.

La Suisse économique

Nous signalons tout spécialement à nos lecteurs les deux numéros spéciaux des 28 et 29 juin de la « Gazette de Lausanne », consacrés à la Suisse économique. Remarquons particulièrement un long article de M. le Conseiller fédéral Obrecht, Chef du département de l'économie publique, sur la politique commerciale de la Suisse envers l'étranger, ainsi qu'une importante étude de M. Maurice Aeschmann chroniqueur financier de la « Gazette de Lausanne », intitulée : « La Suisse Banquier du Continent ».

L'entrée et le séjour en Suisse des campeurs, cyclistes et canoëistes

Pour répondre à des demandes de plus en plus nombreuses, et surtout pour réfuter certains renseignements inexacts, nous croyons utile d'informer les amateurs de camping et les touristes voyageant en vélocipède que leur entrée et leur séjour en Suisse ne présentent aucune difficulté.

Considérant les conditions de séjour en Suisse des touristes français, nous pouvons affirmer que le camping en Suisse est également admis dans n'importe quelle région; des emplacements ont été réservés dans la plupart des communes et il suffit de demander la permission de camper au propriétaire du terrain (commune ou particulier). Cette permission est presque toujours donnée gratuitement et c'est à titre exceptionnel qu'une modeste redevance soit demandée. Il est bien entendu que les campeurs doivent observer les règles générales de propreté, veiller à ne pas endommager les cultures et prendre toutes précautions contre les risques d'incendie.

Les formalités douanières pour l'entrée en Suisse avec des bicyclettes (avec ou sans remorque) prévoient le dépôt d'une caution de francs suisses 26 (vingt-six). Peuvent être dispensées de cette caution les personnes faisant partie d'une des associations sportives, reconnues par les autorités douanières suisses, et dont voici la liste :

- 1° Touring-Club de France;
- 2° Union vélocipédique de France, 24, boulevard Poissonnière, à Paris;
- 3° Fédération française des Sociétés de cyclotourisme, 10, rue de Lancry à Paris;
- 4° Fédération française du Sport cycliste artistique, 21, rue d'Or à Strasbourg;
- 5° Syndicat des Cyclistes de l'arrondissement d'Altkirch;
- 6° Association des Cyclistes chrétiens d'Alsace et de Lorraine, « La Condorde », à Mulhouse;
- 7° Union Touring ouvrière, « Solidarité », à Mulhouse;
- 8° Evian-Vélo à Evian-les-Bains (Haute-Savoie);
- 9° Cyclo-Thonon à Thonon-les-Bains (Haute-Savoie);
- 10° Union touristique « Les Amis de la nature », groupe de France, à Colmar;
- 11° Fédération motocycliste et automobiliste de France, place du Roi-Georges, à Metz;
- 12° Centre laïque des Auberges de Jeunesse, rue de Valois, à Paris.

Les bagages sont introduits sans difficultés. Le matériel de camping, soit tentes, bâches et ustensiles divers, importé dans le trafic de touriste par des bicyclistes, est admis à l'importation temporaire avec passavant moyennant garantie des droits de douane correspondants. La durée de validité du passavant est d'une année. La perception des droits d'entrée a le caractère d'un dépôt de sûreté; les droits sont remboursés à la sortie si lesdits objets sont présentés à la réexportation en même temps que le passavant. Seules les provisions alimentaires, hormis les quantités habituellement tolérées, sont passibles de droits de douane.

En ce qui concerne l'entrée en Suisse de canoës, des cartes provisoires valables un mois peuvent être obtenues au poste frontière d'entrée contre paiement d'une taxe de francs suisses 2. Les canoëistes doivent s'engager à réexporter leur bateau avant l'expiration du délai de validité de la carte d'entrée provisoire, remettre cette carte au bureau de douane de sortie et à faire enlever par les douaniers les plombs de contrôle. Si le bateau est réexporté par chemin de fer ou par route, la sortie doit être déclarée au bureau de douane de sortie pour décharge du document douanier.

Ajoutons enfin, que la sortie ne doit pas obligatoirement se faire par le même poste douanier que l'entrée en Suisse.

Le Commerce extérieur de la France

« Le Temps » du 7 juillet publie une intéressante statistique du Commerce extérieur de la France pendant le premier semestre 1938 :

L'administration des douanes publie les chiffres du commerce extérieur de la France pour le mois de juin et les six premiers mois de 1938. Le tableau ci-dessous indique la valeur globale des importations et des exportations, par grandes catégories de marchandises, pour les périodes janvier-juin des années 1938 et 1937 (en milliers de francs) :

	6 premiers mois de 1938	6 premiers mois de 1937	Différence pour 1938
Importations			
Objets d'alimentation ..	6.121.503	5.110.413	+ 1.011.090
Matières nécessaires à l'ind.	13.619.380	12.055.070	+ 1.564.310
Objets fabriqu. .	3.532.988	3.139.289	+ 393.699
Totaux	<u>23.273.871</u>	<u>20.304.772</u>	<u>+ 2.969.099</u>
Exportations			
Objets d'alimentation .	1.902.830	1.564.235	+ 338.595
Matières nécessaires à l'ind.	4.538.257	3.890.178	+ 648.079
Objets fabriqu. .	7.539.740	5.574.508	+ 1.965.232
Totaux	<u>13.980.827</u>	<u>11.028.921</u>	<u>+ 2.951.906</u>

On constate que le mouvement total de nos échanges extérieurs, entrées et sorties réunies, a représenté, pendant le premier semestre de cette année, 37 milliards 235 millions de francs, au lieu de 31 milliards 334 millions pendant la période correspondante de 1937. D'une année à l'autre, la valeur globale de nos échanges extérieurs accuse donc une augmentation notable de 5.901 millions pour la période janvier-juin. Cette progression intéresse à la fois nos achats et nos ventes à l'étranger.

Si nous considérons les importations et les exportations

séparément, nous voyons que les premières ont augmenté, comparativement à celles des six premiers mois de 1937, de 2,969 millions de francs ou de près de 15 p. 100, tandis que les secondes progressaient de 2.952 millions, soit d'approximativement 27 p. 100.

A l'entrée comme à la sortie, la plus-value globale se répartit entre les trois grandes catégories de produits. Les catégories les plus favorisées sont, à l'importation, les matières premières, dont les achats ont progressé de 1.564 millions ou d'environ 13 p. 100, et les denrées alimentaires (+ 1.011 millions), et, à l'exportation, les matières premières également (+ 648 millions), mais surtout les objets fabriqués (+ 1.965 millions, en nombre rond, ou 35 p. 100,

Comme, en valeur absolue, les importations et les exportations ont augmenté presque du même montant, le déficit de la balance visible de notre commerce, en valeur nominale, ne s'est pas sensiblement modifié d'une année à l'autre. Il s'élève à 9.293 millions de francs environ pour le premier semestre de 1938, au lieu de 9.276 millions pour la même période de 1937.

Nos importations en provenance des seuls pays étrangers se sont élevées, de janvier à juin 1928, à 17.219 millions 1/2 de francs, et celles en provenance des colonies et pays de protectorat à 6.054 millions 1/2 contre respectivement 15.646 et 4.659 millions pendant les six premiers mois de 1937.

Nos vente aux pays étrangers ont atteint pour la période de janvier-juin 1938 10.156 millions et nos exportations à destination des colonies 3.825 millions contre 7.783 et 3.246 millions respectivement pendant la période correspondante de l'année passée.

Comparativement aux six premiers mois de 1937, les importations en provenance de l'étranger ont progressé, pendant les six premiers mois de 1938, de près de 1.574 millions de francs, et celles en provenance des colonies de 1.395 millions.

A l'exportation, il y a augmentation respective de 2.373 et de 579 millions pour nos ventes à l'étranger et aux colonies.

Dans un commerce extérieur total de 37.235 millions, les colonies et protectorats français interviennent ainsi, dans les résultats des six premiers mois de 1938, pour près de 9.879 millions 1/2, soit pour environ 26 1/2 p. 100.

Quant à la balance commerciale visible, le déficit en a été pendant le premier semestre de cette année de 7.063 millions 1/2 pour nos échanges avec l'étranger, et d'environ 2.229 millions 1/2 pour le commerce avec les colonies.

L'Evolution des prix en France

Nous lisons dans « **La République** » du 23 juin la statistique suivante sur l'évolution-or des prix de gros et de détail :

Indices-or des prix de gros

	Moyenne 1936	Moyenne 1937	Avril 1938	Mai 1938
France (116 art.)	75	69	58	55
Angleterre	68	78	74	—
Etats-Unis	69	73	67	—
Allemagne	104	106	106	—
Italie	82	70	75	—
Suisse.. .. .	85	78	76	—
Suède.. .. .	68	77	74	—

Indices-or des prix de détail

	Moyenne 1936	Moyenne 1937	Avril 1938	Mai 1938
France (Paris)	89	75	66	60
Angleterre	79	84	84	—
Etats-Unis	77	80	74	—
Allemagne.. .. .	122	122	122	—
Italie	97	77	—	—
Suisse.. .. .	96	111	108	—
Suède.. .. .	120	137	131	—

On voit que l'indice-or français a baissé, pour les prix de gros comme pour les prix de détail, d'une façon continue et dans une proportion exceptionnelle.

Notre commerce extérieur aurait dû en tirer un gros parti. Malheureusement, comme nous le savons déjà, il n'en a rien été. En 1937, le déficit de notre balance commerciale dépassait 18 milliards; pour les cinq premiers mois de 1938, ce déficit atteint déjà 7.773 millions, contre 7.560 pour la même période de 1937.

Nous n'avons donc pas profité de la position avantageuse de nos prix d'exportation. Nous n'avons pu accentuer nos exportations plus que nos importations. Pour le faire, il eût fallu travailler davantage.

Par contre, nous avons eu l'année dernière un important afflux de touristes. Celui-ci était dû, certes, en grande partie à l'Exposition; mais le bon marché de la vie en France pour les possesseurs de changes solides était également pour quelque chose à la venue du million d'étrangers.

Cette dernière raison devrait déterminer actuellement une nouvelle arrivée en masse de touristes étrangers, puisque pour eux nos prix ont encore baissé.

Avons-nous fait toute la propagande qu'il fallait pour les décider à venir? L'expérience nous répondra. On note déjà quelques timides arrivées. On en annonce d'autres plus massives pour la visite des Souverains Britanniques. Il est à souhaiter qu'elles se multiplient. Car, il ne faut pas oublier que la politique de relèvement économique du Gouvernement Daladier est en partie basée sur les espoirs qu'autorise notre situation actuelle au point de vue du tourisme international.

La situation économique en Suisse

La dépression qui pèse depuis quelque temps sur l'économie internationale et qui se fait surtout sentir aux Etats-Unis commence à produire ses effets sur l'économie suisse, si

étroitement liée au commerce mondial. La situation en Suisse est toujours assez satisfaisante, il est vrai, mais dans différents domaines les signes d'un certain ralentissement de l'activité apparaissent indubitablement, tandis que quelques branches, surtout de l'économie intérieure, n'ont pas encore senti l'amélioration enregistrée au cours de l'année 1937, par le commerce extérieur.

Une constatation réjouissante est le recul marqué du chômage au cours du printemps, grâce à un renouveau d'activité dans la construction depuis le mois de mars. Le nombre des sans-travail a passé de 95.000 à fin janvier 1938 à 66.000 à fin mars et à 60.000 à fin avril, époque à laquelle le nombre des chômeurs était inférieur de 10.000 à celui de l'année précédente. Cette amélioration est due en grande partie aux mesures gouvernementales tendant à créer des occasions de travail. Actuellement les dépenses pour la construction ont atteint le niveau considéré comme normal des années 1927-1928.

Dans l'industrie, le degré d'occupation a quelque peu baissé par rapport aux derniers mois de 1937. Il est en général satisfaisant, sauf dans l'industrie textile.

Le commerce extérieur continue à se présenter sous un jour favorable; il reste cependant à savoir si le recul des importations depuis le début de cette année n'est pas dû à un ralentissement dans l'afflux des commandes à l'industrie. Pour le moment, le degré d'occupation est encore normal à l'exception de l'industrie textile, mais on nous affirme que les perspectives sont cependant incertaines. Au mois d'avril, le recul des importations a continué; elles étaient de 124 millions de francs, soit 49 millions de moins qu'en avril de l'année précédente. Les exportations ont atteint 107 millions de francs, soit 1 million environ de plus qu'en avril 1937.

Le transport de marchandises sur le réseau des chemins de fer a sensiblement baissé pendant les premiers trois mois de l'année en cours. La cause de cet état de choses ne réside pas seulement dans le recul des importations mais également dans une diminution du trafic de transit. A l'intérieur du pays, le trafic a aussi subi un fléchissement. Quant aux dernières statistiques du trafic touristique, les bases de comparaison sont troublées, les fêtes de Pâques tombant en avril alors que l'année dernière elles se plaçaient au mois de mars. Tout fait cependant supposer que le nombre des nuitées a quelque peu diminué. En ce qui concerne le mouvement des affaires dans le commerce de détail, les résultats acquis pendant les mois de janvier et février ont égalé ceux enregistrés pendant la même période de l'année précédente; en mars, par contre, les chiffres du mouvement des affaires accusaient un recul dû, sans doute, au fait que cette année les fêtes de Pâques tombaient en avril. L'agriculture suisse a été éprouvée ce printemps. La sécheresse tout à fait exceptionnelle a retardé le développement des cultures et des gels violents ont gravement endommagé les arbres fruitiers et les vignes.

La situation du marché suisse de l'argent et des capitaux reste la même. Ensuite de la dévaluation du franc français, certains capitaux réfugiés en Suisse ont été retirés mais pas dans une proportion suffisante pour que le marché de l'argent ne reste extrêmement liquide. Du reste, on ne regretterait pas en Suisse un exode de certains capitaux. Le marché des capitaux a réagi, d'une façon passagère, à la dévaluation

française en ce sens que les cours des obligations ont quelque peu fléchi, à la suite de ventes spéculatives sans doute.

En résumé, on peut caractériser comme suit la situation économique en Suisse :

Reprise saisonnière dans la construction, activité industrielle généralement satisfaisante, mais laissant cependant quelque incertitude pour l'avenir, mauvaise année pour l'agriculture et développement peu convaincant du trafic touristique.

Les finances publiques de la Suisse

« *La Revue Industrielle* » du mois de juin publie une importante étude sur les finances publiques de la Suisse. En voici les conclusions :

« L'évolution des finances publiques de la Suisse, telle que se trouve figurée par les chiffres précédents, semble aboutir lentement à l'établissement d'un équilibre chèrement payé.

Malgré l'effort imposé aux contribuables et à l'économie nationale, on a vu que les comptes de 1938 accusaient encore un déficit d'une vingtaine de millions; mais l'année courante doit voir arrêter un programme financier, dont le résultat final sera le rétablissement de l'équilibre dans tous les domaines.

En vue de la réforme définitive des finances fédérales, certaines questions doivent encore être élucidées. Celle de la délimitation par une disposition constitutionnelle des compétences financières entre la Confédération et les cantons jouera un grand rôle. Il s'agira d'établir dans quelle mesure la Confédération pourra encore à l'avenir recourir aux impôts directs et à quelles conditions on pourra lui donner éventuellement la possibilité de se procurer les moyens financiers plus importants que nécessite la défense militaire et économique.

La Confédération cherche à s'assurer une source financière spéciale devant permettre d'amortir les dépenses extraordinaires causées par l'augmentation des réserves de matériel militaire, l'armement et l'équipement complémentaire de l'armée et le renforcement de la défense nationale (plus de 400 millions). A cet effet, on prévoit le remplacement de la contribution de crise actuelle par un impôt fédéral d'amortissement ou de défense nationale d'une durée limitée.

On notera particulièrement le succès, satisfaisant encore qu'incomplet, obtenu dans le domaine des chemins de fer. La réduction des effectifs du personnel, notamment, a permis de relever les traitements, réduits au moment des premiers efforts de déflation. D'autre part, la réduction relative des frais, eu égard à l'accroissement du trafic, permet, malgré un abaissement de tarifs à l'étude, d'attendre un excédent du budget d'exploitation de l'ordre d'une centaine de millions. Il est vrai que cet excédent laisse paraître, au regard des besoins du service des intérêts et amortissements, un déficit de l'ordre de 25 millions.

En définitive, le rétablissement de l'équilibre et l'épure des anciens déficits sera sensiblement facilité par l'abondance qui règne sur le marché de l'argent et qui permet d'envisager des aménagements favorables de la dette. »